

## AURIS

*Société d'investissement à capital variable*  
5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg  
Grand Duchy of Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg: B 197.662

---

### AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT « AURIS – REZEDA »

---

Luxembourg, 31 Octobre 2018

Cher Actionnaire,

En tant qu'actionnaire du compartiment « Auris – Rezeda » (le « Compartiment »), le Conseil d'administration de la Société (le « Conseil ») vous informe des modifications apportées à la politique d'investissement du Compartiment, qui entrera en vigueur le 10 décembre 2018 (la « date d'effet »).

#### **Modifications de la politique d'investissement**

Le Conseil d'administration a décidé d'apporter les modifications suivantes à la politique d'investissement du Compartiment.

Concernant les règles d'investissements, les taux d'exposition applicables aux instruments de taux d'intérêts d'émetteurs publics ou privés, de toutes les notations évaluées par la société de gestion ou non notés, passeront de « 20% à 100% » à « 0% à 100% ». Dans cette catégorie, l'exposition nette aux instruments à revenu fixe notés « Investment Grade » passera également de « 20% à 100% » à « 0% à 100% » et l'exposition nette en instruments à revenu fixe d'émetteurs des marchés émergents passera de « 0% à 15% » à « 0% à 20% ».

En outre, à compter de la date d'effet, le Compartiment pourra investir jusqu'à 20%, au lieu de 10%, de ses actifs nets dans des OPCVM basés en France ou dans d'autres États membres de l'UE, ainsi que dans d'autres OPC éligibles, conformément à l'article 41 (1) (e) de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif et aux règles définies dans le prospectus de la Société (le « Prospectus »). Les coûts engendrés par ces investissements ne dépasseront pas 3,50% de la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Enfin, la politique d'investissement de ce Compartiment a également été clarifiée afin de permettre à ce Compartiment d'utiliser des swaps de taux d'intérêt, des contrats pour différence (CFD) et des swaps sur défaillance de crédit (CDS).

Si ces modifications ne répondent pas à vos besoins en investissements, vous pouvez demander le rachat de vos actions sans frais et à tout moment jusqu'au 07 décembre 2018, 12h00 (heure de Luxembourg). Les rachats seront effectués conformément aux conditions du Prospectus.

Tout terme défini dans la présente lettre aura le même sens que dans le Prospectus, sauf indication contraire dans les présentes.

Si vous avez besoin de plus amples informations (ou si vous avez besoin d'une copie du Prospectus mis à jour, une fois qu'il sera disponible), veuillez contacter le siège social de la Société.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur avant d'investir.

Cordialement,

Au nom du Conseil  
**Alexandre HEZEZ, Directeur**



**Sylvain AFRIAT, Directeur**

